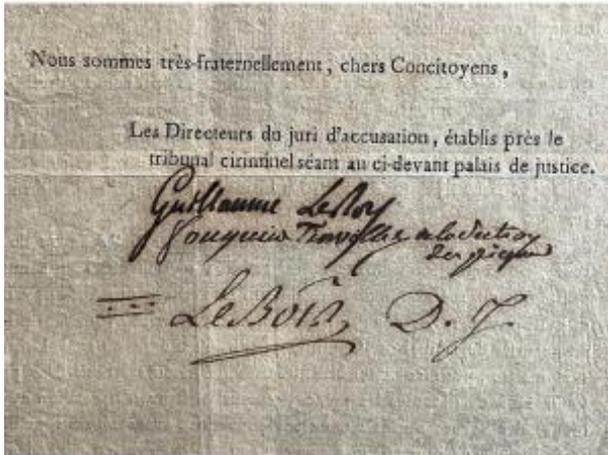




Antoine-quentin Fouquier Tinville - Signed Document - French Revolution

1 900 EUR



Signature : Antoine FOUQUIER TINVILLE

Period : 18th century

Condition : Etat d'usage

Material : Paper

Description

Antoine-Quentin FOUQUIER-TINVILLE (1746 - 1795), accusateur public du Tribunal Révolutionnaire, mort guillotiné le 7 mai 1795
Pièce imprimée signée « Fouquier Tinville de la section des Piques » cosignée par les directeurs du jury d'accusation près le tribunal criminel, Guillaume Le Roy et Le Bois. Paris, 15 septembre jour 4ème de la liberté et de l'égalité (1792) ; 2 pages in-4°. Petit trou de corrosion en marge, effrangé, restes d'onglet sur un côté.
Témoignage historique sur le déroulé des procédures judiciaires suite aux massacres du 10 août 1792. Fouquier-Tinville et les directeurs du jury d'accusation cherchent à juger les délits qui ont été commis à Paris dans la journée du 10 août 1792 afin de livrer les coupables sans délai aux jurés du tribunal criminel. Des prévenus ont déjà

Dealer

MANUSCRIPTA

Autographs - drawings - Photos

Mobile : 0622666814

74b rue denfert rochereau

Lyon 69004

été arrêtés et interrogés mais les pièces et procès-verbaux d'arrestation manquent à l'appel. Ce retard nuit au bon déroulé de la justice et à la probité des accusateurs qui se doivent d'être exemplaire devant le peuple. Demande est faite aux commis des sections pour leur demander d'envoyer sans délai les pièces concernant les prévenus.

Rare signature de Fouquier Tinville de la Section des piques

Dans la nuit du 9 au 10 août 1792 le gouvernement révolutionnaire de Paris forme une Commune insurrectionnelle dans le but d'organiser la prise des Tuileries nourri par la crainte d'une trahison du roi et de menaces extérieures. Le palais du roi est envahi et des gardes suisses massacrés. Le roi et sa famille se réfugient à l'Assemblée, il est démis de ses fonctions. Une convention nationale est nommée, chargée de la mise en place d'une nouvelle constitution et de se prononcer sur la déchéance du roi. Le soir du 10 août l'Assemblée législative nomme un conseil exécutif provisoire. La commune de Paris cumule l'ensemble des pouvoirs exécutif et législatif. La section des piques, dont est membre Fouquier-Tinville, avec à sa tête Robespierre rejoint la Commune insurrectionnelle les jours suivant l'insurrection. Elle fait pression sur l'assemblée législative pour accélérer le procès des coupables du massacre du 10 août et le transfère de la famille royale à la prison du Temple. A l'extérieur la menace gronde, les prussiens alliés aux autrichiens entrent en guerre et font tomber les places fortes les unes après les autres. Danton déclare le 2 septembre sa célèbre phrase : « De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace et la Patrie est sauvée ». Il fait parti de ceux qui pensent que les ennemis viennent de l'intérieur. Un groupe d'individus envahissent alors les prisons et massacres la moitié des prisonniers du 2 au 6 septembre. Ce sont les massacres de septembre.